

Mémoire sur la demande du site
d'enfouissement d'Hébertville-Station

296 P NP DM20.1
Projet d'aménagement d'un lieu
d'enfouissement technique à Hébertville-
Station
6212-03-052

Présenté à M. Louis-Gilles Francoeur
Commissaire au Bureau d'audience publique
Tenu à St-Bruno ,Lac St-Jean
les 22-23 mai 2013

par :

Guylaine Lachance

Préface

En commençant je cite la préface dans le rapport du Bape de Larouche par le directeur Alain Cloutier.

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape102.pdf>

« La notion d'environnement

Au cours des dernières décennies, la notion d'environnement s'est élargie considérablement. Il est maintenant accepté que cette notion ne se restreigne pas au cadre biophysique, mais tienne compte des aspects sociaux, économiques et culturels. La commission adhère à cette conception large de l'environnement qu'elle a appliquée à ce dossier. Cette conception trouve également appui devant les tribunaux supérieurs. L'arrêt de la Cour suprême du Canada, Friends of the Oldman River Society, nous a clairement indiqué, en 1992, que le concept de la qualité de l'environnement devait s'interpréter suivant son acceptation générale élargie. Par ailleurs, la Cour d'appel du Québec confirmait en 1993, dans la décision Bellefleur, l'importance de tenir compte, en matière de décision environnementale, des répercussions d'un projet sur les personnes, sur leur vie culturelle et sociale. »

Il est bon de lire ce commentaire puisque depuis le début de ce projet de la RMR les derniers soucis du promoteur et de ces études sont les habitants à proximité du site.

Peu importe le site il y aura toujours des opposants alors parlons comment sauver la paruline ou l'érable rouge vu sur le site ,faudra-il faire un détour pour ne pas écraser la fougèreet moi aussi je suis une espèce menacé par ce projet m,entendez-vous?

Bonjour M .Franc Cœur

Je me nomme Guylaine Lachance, je suis propriétaire depuis 2007 de la maison ancestrale depuis 3 générations et résidente permanente du 398, rang huit sud de St-Bruno depuis juin 2010. (Un mois avant d'apprendre la construction d'un dépotoir en arrière de chez nous). Je me considère environnementaliste et écologiste cela parait dans ma façon de vivre, dans mes achats de tous mes produits de nettoyage écologiques et biodégradables depuis 18 ans¹, dans le compostage pour mon jardin biologique, dans l'achat chez nous et dans l'achat de produits équitables si possible.

Ces terres du rang huit et neuf ont appartenu à mon arrière-grand-père Onésime, mon grand-père Joseph, mon père Gustave et ses frères et maintenant leurs enfants. L'attachement à ce coin de pays n'est pas à prouver nous avons choisi d'y vivre et malheureusement d'autres ont choisi un jour comme cela de faire un projet de **dépotoir....Je n'utilise pas le mot LET car ce n'est pas parce qu'il y a une couche de plastique de 1 cm au fond que cela devient plus acceptable.**

Commençons par un constat les objectifs qui fondent le BAPE se basent sur les principes suivants:

1-Protection de l'environnement.

2-Perte de milieux humides (4,2 ha dans ce cas-ci).

3-Perte de milieux forestiers (43,1 ha dans ce cas-ci).

4-Préservation de la biodiversité.

5-Protection de la population.

Espérons que dans ce mémoire vous allez constater M. Francoeur avec moi que ce projet ne respecte aucun de vos principes.

La première partie des audiences sur ce projet de site à Hébertville –Station nous a démontré hors de tout doute que le promoteur, la RMR n'ont pas de réponses claires parce que leur démarche au départ était biaisée et en cachette de la population (tenir dans l'ignorance le plus longtemps possible)en même temps que nous apprenions le projet de site le couperet était tombé il n'y avait plus d'alternative (**voir annexe 1**) je cite un article de radio-canada du 5 octobre 2011 :

« Ça fait pratiquement un an qu'on pose les questions, puis on n'en a pas de réponse »

¹ .L'ensemble des produits de la compagnie Amway, leader mondial depuis 51 ans .

Il faut se dire que la construction de nouveau dépotoir (ou Let pour les frileux) ne se fait plus depuis 1996 selon les dire du spécialiste M. Comeau lors d'une réunion du Comité de liaison du 15 mars 2010 et je cite :

« Robert Comeau (RC) : La création de nouveaux LET remonte avant 1996. Récemment, il n'y a pas eu de nouveaux sites créés au Québec. Nous n'avons assisté qu'à des agrandissements ou à des fermetures. Les données portant sur la création de LET datent déjà d'une quinzaine d'années minimalement. »

Alors pourquoi donc sommes-nous encore 15 ans en arrière avec ce projet du RMR ?

Je commence par un bref historique pour vous démontrer que les dirigeants dès le départ n'ont jamais voulu intégrer la participation citoyenne quoiqu'ils en disent.

Les premières traces publiques c.à.d. dans les médias, remontent au 11 et 12 mai 2010, à cette époque j'ignorais le dit projet.

Annexe 2 : http://www.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2010/05/12/004-hebertville_station_maire.shtml

Annexe 3 : http://www.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2010/05/11/001-dechet_hebertville-station.shtml

Le maire d'Hébertville -Station avait indiqué dans ces articles qu'il n'ira pas contre la volonté de sa population, dans les faits, il a été contre car sa population a signé une pétition contre ce choix de même que la population de St-Bruno.

« Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 7 mars 2011 point 4 correspondance.

- Une pétition concernant le LET, reçue le 3 mars 2011. Le Conseil municipal reçoit cette pétition de citoyens d'Hébertville-Station et des environs et verra à analyser celle-ci avant de faire un suivi, si nécessaire. »

De plus il a remis en question la décision de son conseil qui avait voté l'arrêt de leur participation à ce projet, après une réunion spéciale, le lendemain on acceptait d'aller d'avant dans le projet mais dans le tête de ce conseil ils avaient encore le droit de dire non ...

Annexe 4 : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-hebertville-station/documents/DB15.pdf>

Trois ans après M. Côté Maire n'a plus le même discours, nous l'avons entendu lors de la première partie des audiences, il méprise plus les actions de ces citoyens qu'il ne les informe.

Je dirais plutôt qu'il les désinforme tout comme le Maire de St-Bruno avec ses propres résidents voisins du site. Ils sont tous les 2 à la source de bien des faussetés sur la vie personnelle des opposants pour essayer de les discréditer, cher commissaire c'est cela une mentalité de petits villages ou de petites personnes.

Je dirais plutôt qu'il les désinforme tout comme le Maire de St-Bruno avec ses propres résidents voisins du site. Ils sont tous les 2 à la source de bien des faussetés sur la vie personnelle des opposants pour essayer de les discréditer, cher commissaire c'est cela une mentalité de petits villages ou de petites personnes.

Ce n'est que le **19 juillet 2010** que les voisins immédiats de ce projet apprennent par hasard dans un bulletin radio à Radio-Canada cette nouvelle. Déjà à cette date on annonçait que la RMR avait trouvé un « site idéal ». Plus tard lorsque nous avons commencé à fouiller dans les rapports du RMR nous avons trouvé que ces lots intra municipaux n'étaient pas dans les 44 sites comparés, qu'ils n'étaient pas dans les 7 sites retenus pour leur bon potentiel dans l'étude de Nippour³. Pourquoi alors ? Le chat est sorti du sac, pendant les audiences du Bape nous l'avons nommé le numéro 45...BingoLa RMR s'est emparé de ce site, en a fait sa propriété, l'a fait passé de forestier à industriel en criant ciseaux, avec l'aide de leur voisin de bureau de la MRC⁴ qui ont, je crois oublier leur rôle dans la protection des TPI.

« Pour planifier de façon harmonieuse le développement de la villégiature sur le territoire public intramunicipal, la MRC a réalisé en 1998, un plan de développement de la villégiature. Cette planification a permis de traduire, à la lumière des préoccupations des municipalités locales concernées, les orientations et les objectifs de développement de la villégiature, en des choix de développement respectueux des réalités et des particularités du territoire. La MRC travaille présentement à une mise à jour de son plan de développement de la villégiature sur le territoire des TPI pour la prochaine décennie.. »

Comme nous avons toujours demandé une étude comparative de ce site avec les mêmes critères que les 44 autres sites, la firme Nippour a fait quand même un essai de comparatif.

Annexe 5 : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-hebertville-station/documents/DA4.pdf>

Pour moi et pour les voisins du site ce fut la consternation, était-ce possible ? J'ai eu mal au cœur à l'idée d'habiter jusqu'à ma mort à proximité d'un dépotoir. La création d'un comité d'opposition (CODHS⁵) a vu le jour en août 2010. Le 1 septembre 2010 nous recevions par hasard une lettre de la RMR puisque maintenant le secret avait été révélé, pour nous dire qu'elle était **heureuse** de nous informer que la localisation possible d'un LET serait dans notre voisinage. Pensez-vous que je partageais leur bonheur!!!!

Le conseil des élus d'Hébertville –Station croyaient encore le 21 septembre 2010 avoir leur mot à dire sur le choix du site, je cite le journal le quotidien :

Annexe 6 <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/201009/21/01-4317637-les-citoyens-dhebertville-station-disent-non.php>

³ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-hebertville-station/documents/DA3.pdf>

⁴ <http://mrclacsaintjeanest.qc.ca/services/38-gestion-des-terres-publiques-intramunicipales>

⁵ Comité d'opposition au dépotoir d'Hébertville-station(CODHS)

« À l'heure actuelle, trois des six conseillers municipaux d'Hébertville-Station se rangent derrière les opposants au site d'enfouissement. Les trois autres, de même que le maire Côté, croient qu'il faut attendre le rapport des ingénieurs avant de se faire une idée quant au projet de LET »

quelques jours après Lucien Boily annonçait que les municipalités impliquées ne pouvaient plus reculer, qu'est ce qui s'est passé dans cette semaine de septembre (**annexe 7**) journal le quotidien du 30 septembre 2010;

Annexe 7 : <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/201009/30/01-4328073-impossible-de-reculer-a-hebertville-station.php>

« La municipalité d'Hébertville-Station ne pourra pas reculer et refuser que le prochain site d'enfouissement soit aménagé sur son territoire. C'est la réponse qu'a fournie le président de la Régie des matières résiduelles, Lucien Boily »

En octobre 2010 nous demandions une étude comparative du site de Larouche⁶ avec ce nouveau dépotoir, les élus de St-Bruno nous l'avaient promis (voir annexe 9, point 17) et cela avait passé en résolution à la réunion du RMR du 20 oct. 2010 (annexe 8)

Annexe 8 http://rmrlac.qc.ca/donnees/media/1/fichiers/proces-verbal_2010-10-20_rmr.pdf

4.1 LETTRE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO - ÉTUDE INDÉPENDANTE LET
La municipalité de Saint-Bruno, par sa résolution 244.10.10, demande à la Régie de procéder à une étude indépendante d'impacts pour le projet du LET à Hébertville-Station
Résolution 2010-10-338

Annexe 9 <http://www.ville.saint-bruno.qc.ca/upload/archive/archive26.pdf>

Ni la municipalité ni la Régie ne l'ont fait malgré notre insistance, ils se sont « boqués⁷ » sur leur demande de 2008, ces chiffres tel que mentionnés aux audiences par la compagnie Matrec ne serait pas tout à fait les même 5 ans après et dans d'autres circonstances.

Comme les dirigeants du RMR ne donnent pas la bonne information aux 36 municipalités, il n'est pas surprenant de lire à même leur site internet dans le paragraphe sur la recherche d'un nouveau LET des informations tout aussi erronées ou du moins cachant des parties de vérité.

Annexe 10 <http://rmrlac.qc.ca/page/recherche-un-nouveau-let>

« Après analyse **de toutes les options**, les élus des 36 municipalités du Lac-Saint-Jean ont pris la décision de procéder à la construction d'un nouveau LET sur leur territoire. Avant de procéder à ce choix final, ils avaient

⁶ Nous utilisons Larouche pour dire la compagnie Matrec (1555 Rte Dorval Larouche) installé à Larouche le nom du village voisin de St-Bruno.

⁷ Langage familier pour dire borné ou blocage

préalablement validé par appel d'offres, en juin 2008 la possibilité d'exporter les déchets pour une période de 5 ans. À cet effet, une seule entreprise avait déposé un formulaire de soumission. À la lumière des informations transmises par cette entreprise, les élus ont comparé les prix avec ceux de la construction éventuelle d'un LET et en sont venus à la conclusion qu'en étant propriétaire d'un site, les revenus générés permettraient des économies potentielles de l'ordre 10 millions de dollars sur la période de 5 ans. *Aujourd'hui, grâce à l'expertise de la RMR, l'actualisation des coûts a permis de confirmer que ces économies seront probablement plus élevées que le scénario original. Ce qui nous permet d'envisager la construction d'un nouveau LET et d'en être les propriétaires exploitant.*

Je trouve questionnable que la RMR parle de toutes les options alors qu'ils n'ont pas parlé de leur recherche⁸ aux élus même les plus concernés et qu'ils n'ont jamais évalué d'une façon juste les autres options autres que l'enfouissement, avec Saguenay dans la bio méthanisation, avec Centrem (gazéification), le digesteur anaérobique comme Rivière du Loup, avec Matrec Larouche etc.. Et les coûts : une économie disent-ils, le choix du nouveau site va coûter 3 fois et demi plus cher pour une cellule⁹. Ces élus se sont fiés sur des appels d'offres de 2008 pour prendre des décisions Ces élus de 36 municipalités n'avaient pas besoin d'être en accord car Alma et le secteur sud¹⁰ étaient visés, le « pas dans leurs cours » avait été déjà choisi par la RMR, avec des commentaires désagréables comme celui du maire de Dolbeau, Georges Simard en réunion du RMR qui se plaisait à dire avec sa voix calmante: « Mme Lachance, il ne faudrait pas avoir le syndrome du pas dans ma cour . » Facile à dire quand le nord du Lac se débarrassent de leurs poubelles à plus de 100 km de leurs maisons, à n'importe lequel prix et qu'ils ne seront jamais concernés car le centre de masse qui est Alma.

Et pourtant, il y a tout autour du lac des terres en friches et des espaces non habités, là où les épinettes, les bleuets et les atocas ne veulent même pas poussés. Il faut entendre M. Boily dire pendant les audiences qu'il est prêt à importer les déchets de Chibougamau si besoin pour rentabiliser son investissement et un peu plus tard dire qu'il va aller porter ses poubelles à Québec ou Charlevoix en janvier 2014 pour ne pas aller à Laterrière(Matrec). Comprenez- vous maintenant M. Francoeur la chicane entre le Saguenay et le Lac. Nous avons fait part de cette division à la CRE dont M. André Paradis Préfet du lac-St-jean est président et il siège à la table du RMR, le sujet d'un site régional a fait moins de bruit dans les journaux qu'une entente pour le passage des skidoo sur les terres agricoles¹¹

Je reprends une parole de M. Boily dans le journal le quotidien du 20 octobre 2010(**annexe 11**) pour souligner encore comment il a pu présenter cette option aux élus.

M. Boily : « confirmant que le site de Larouche a été éliminé depuis longtemps comme lieu d'enfouissement. »

⁸ Je doute qu'ils aient cherché intensivement ses informations car depuis le début ils avaient le dépotoir en tête

⁹ 46 millions divisé par 13 cellules

¹⁰ Secteur de St-Bruno à Chambord

¹¹ <http://www.motoneiges.ca/actions/page?docId=6181&ctx=motoneige&p=La%20CRE%20espe-re%20une%20reponse%20rapide%20de%20Quebec%20concernant%20les%20sentiers%20de%20motoneige>

La RMR s'entête à vouloir être une PME : « Poubelle INC »....Je reprends ces phrases de M. Boily du RMR « les poubelles c'est payant » « c'est une richesse naturelle » « Il faut garder le contrôle. » et j'ajouterais à n'importe quel prix !!!!!¹²

Après avoir assisté avec le CODHS¹³ et des citoyens dans les réunions du RMR en région (Alma, St-Félicien, Dolbeau, Roberval), dans des réunions de la MRC Lac St-Jean, celles des municipalités de ST-Bruno et d'Hébertville –Station nous avons vu qu'il y avait de la part des élus et des autres personnes concernés¹⁴ aucune volonté de nous donner des réponses, nous frappions un mur d'indifférence et si leurs rencontres publiques du RMR ne duraient que 20 minutes, ils devenaient très impatients quand nous posions trop de questions. Ce questionnement du public n'a jamais été indiqué dans les procès-verbaux officiels, je vous fais part de mes notes personnelles transmises par internet aux membres du comité (**annexe13**) pour vous montrer dans un court exemple leur manque d'intérêt à nous écouter. Ils ne voulaient pas répondre, cherchaient à qui renvoyer la balle et la dernière trouvaille du RMR, le comité de liaison (CLIC) lors de la réunion du RMR 20 octobre 2010¹⁵

7.1 CRÉATION D'UN COMITÉ DE LIAISON COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Régie désire communiquer efficacement l'information concernant le projet de LET à Hébertville-Station aux citoyens;

ATTENDU QU'une structure doit être mise en place afin de faciliter les échanges;

ATTENDU QUE la création d'un comité de liaison communautaire représente un moyen d'y parvenir;

ATTENDU QUE ce comité bénéficiera d'un statut consultatif.

Toute l'information devait passer par ce comité mais eux n'avait ni pouvoir, ni réponses et souvent ni informations. L'animation de ce comité était fait par une firme extérieur (Transfert environnement M. Jean Fillion animateur conseiller en communication environnementale et Julie Malo-Sauvé rapporteuse de la réunion, M. Cédric Bourgeois, président de Transfert Environnement¹⁶ assistait aussi en tant qu'observateur, le coût d'une rencontre environ \$2000.00 pour ses personnes qui venaient de Montréal en avion. Nous voyons ici le budget « open » du RMR, le but de ses rencontres était de collaborer avec le milieu ou de se faire manipuler pour l'acceptabilité sociale d'un dépotoir. Ce comité a eu 8 rencontres avant d'être dissout pour les raisons qu'ils ne servaient plus à rien pour les dirigeants du RMR, ils n'avaient plus besoin de faciliter les échanges, ils ne voulaient rien savoir des citoyens principalement des opposants qui siégeaient à la table et qui posaient beaucoup de questions (donc qui n'acceptait pas le dépotoir). Ils ont engagé une agente de communication pour trouver des moyens de

¹² Ici, je ne peux donner de référence c'est au cours de nos discussions enflammés au réunion du RMR

¹³ Voir note 4

¹⁴ Le directeur général et son adjoint de la RMR, les conseillers municipaux

¹⁵ [http://rmrlac.qc.ca/page/comite-de-liaison#Calendrier des rencontres](http://rmrlac.qc.ca/page/comite-de-liaison#Calendrier%20des%20rencontres)

¹⁶ Firme qui se spécialise dans l'acceptabilité sociale des dépotoirs

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/gmr_accesSocial_rapport.pdf

redorer leurs images et atténuer leurs erreurs et leurs entêtements et surtout trouver les moyens de discréditer les opposants avec un bon budget de fonctionnement¹⁷.

Mes préoccupations envers ce projet

Ce projet a été dès le départ biaisé par le fait que ce terrain était « gratuit et public » appartenant à un petit village, que le temps pressait encore une fois, la RMR étant encore mal pris un scénario connu.

On ne s'est pas posé la question avec logique à savoir :

Est-ce qu'on peut faire d'autres choses qu'un dépotoir?

Est-ce qu'on peut penser régionalisation ?

Est-il innovateur de bâtir un dépotoir sur une montagne? Non ce projet unique au Québec et rare au Canada. Les spécialistes du Bape ou de la RMR ne peuvent répondre combien il y a d'exemples.

Est-il facile de construire un dépotoir sur une montagne ? Non, mais tout est faisable selon la firme d'ingénieur, il s'agit de payer...et qui va payer ? je cite l'étude comparative des autres 44 sites fait par Génivar p.3-4(annexe 21)

« 2.2.3 Difficultés de construction

Les coûts d'implantation d'un LET augmentent en fonction des difficultés de construction. Celles-ci dépendent de divers facteurs, dont les plus importants sont la nature des sols, la topographie et la distance par rapport aux infrastructures environnantes (c.-à-d. routes, lignes électriques, etc.) »

Est-il possible de trouver une alternative écoresponsable et innovatrice? Non car le dépotoir c'est le seul projet, il n'y a pas de plan B.

Ce projet est-il acceptable dans le milieu

Non, car il est impensable d'accorder un chèque en blanc aux dirigeants du RMR, qui ont déjà à gérer les dépenses de leurs villes respectives et dont le comité de gestion des déchets est un à côté avec compensation monétaire ils ne seront peut-être plus là au prochaine élection. Ils ont dépensés plus de 700,000.00\$ en études et en compensation pour différentes compagnies (des compagnies amis si on peut dire) sur ce projet et ce n'est qu'un début ou plutôt une suite de leurs mauvais choix administratifs depuis 2008¹⁸ cela vaut la peine de lire cette saga repris par un journaliste du quotidien.

¹⁷ Il s'agit de voir le nombre de page de publicité acheté dans le journal local le lac-st-jean.

¹⁸ <http://www.lapresse.ca/actualites/200809/08/01-662818-les-esprits-sechauffent-encore.php>

A. Payer plus cher pour l'accès au site, (un premier tracé pour le chemin était de 2 millions mais pour prouver que le RMR écoute les dirigeants de l'UPA ils changent le trajet et les citoyens payeront 2,5 millions de plus. Cependant quand nous demandions d'étudier un autre chemin par Hébertville –Station pour savoir les coûts et la faisabilité, la RMR nous a répondu à la réunion du Comité de liaison du 20 avril 2011¹⁹ et je cite le texte :

II.1 Voie d'accès au site

M. Léon Gagné souligne que les propriétaires du rang 8 émettent de nombreuses préoccupations portant sur la voie d'accès au site. Ils aimeraient savoir si les études se pencheront sur la possibilité d'envisager une voie d'accès du côté de la municipalité d'Hébertville-Station par le rang Saint-Pierre, plutôt que du côté du rang 8. M. Gagné indique que les gens s'opposent à la construction de cette voie à cet endroit. Ils considèrent que la municipalité d'Hébertville-Station, puisqu'elle désire recevoir le site, devrait aussi recevoir la voie d'accès et gérer les inconvénients qui y sont associés. M. Fillion souligne que cela sera considéré dans l'étude d'impact.

Ils n'ont pas fait l'étude de ce tracé dans leur étude d'impact, ils ont été requestionné par les commissaires là-dessus pendant la période de questions aux audiences. Ils ne veulent pas le faire pourquoi ? Cela enlèverait-ils les redevances à St-Bruno, le maire M. Réjean Bouchard étant directeur du RMR, il est tout naturelle qu'il ait sa part du gâteau, il est normal pour un maire de vouloir des poubelles dans sa municipalité, il irait chercher 1.25\$ la tonne alors que la municipalité voisine à qui appartient le terrain 1,50\$. Voir le document DB47²⁰ dans les documents remis aux audiences.

Payer pour ce chemin d'accès au coût de 4.5 millions est bien cher payé par les citoyens de la région pour servir entre autre à d'autres projets du Maire de St-Bruno. Voir le document DB52²¹ et je cite :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno et certains propriétaires du Rang 9 ont déjà manifesté la volonté de développer de la villégiature dans ce secteur de la municipalité;...

Voici le document de la séance du conseil de St-Bruno du 2 avril 2013 point 11 règlement no.339-13²² non remis lors des audiences et spécifiant le projet de villégiature sur les anciens lacs d'aqueduc et je cite :

« Hier soir, après avoir comparé les coûts relatifs aux deux solutions, les maires ont finalement penché en faveur du maintien des opérations à L'Ascension. Adoptée à neuf voix contre huit, la résolution a cependant été annulée par le maire de Saint-Bruno et ancien préfet, Réjean Bouchard, dont la municipalité détient un droit de veto à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. »

¹⁹ Voir note 13

²⁰ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-hebertville-station/documents/DB47.pdf>

²¹ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-hebertville-station/documents/DB52.pdf>

²² <http://www.ville.saint-bruno.qc.ca/upload/archive/archive180.pdf>

« un projet de route publique est planifié aux limites des terrains visés mais qu'aucun n'engagement n'en garanti jusqu'à présent la réalisation;

pour atteindre son objectif de développement précité, la municipalité désire procéder à la vente des lots supportant les lacs à un promoteur privé, la volonté de vendre ces terrains, lacs, barrages représente un moyen pour les municipalités de Saint-Bruno et Hébertville-Station d'assumer leurs responsabilités en matière de sécurité des barrages, de limiter les dépenses en ce sens et, d'assurer certaines retombées pour le développement du territoire de Saint-Bruno; »

Ce projet de villégiature conjoint avec le projet de dépotoir est vraiment **digne de mention** d'un côté on tient à éloigner les habitants du site d'enfouissement et de l'autre on vend des terrains pour s'y reposer ,d'un côté les dirigeants de St-Bruno demandent des redevances pour les désagréments lié au site : senteurs ,bruit ,circulation, vermine ,goéland, déchets et de l'autre côté un promoteur privé car il faut s'en laver les mains comme élus , vendra des terrains de chalets pour la nature, le calme , la beauté du site ,l'eau de baignade ou pêchechercher l'erreur ou plutôt les erreurs.

b. **Payer** pour le dynamitage car le choix du site est sur le roc sur une montagne. Seule les gens riches et célèbres ont le moyen de bâtir sur ce genre de terrain mais le RMR eux ils sont riches. DYNAMITER la grandeur de 13 terrains de football ou en plus d'excaver il faudra faire une pente relativement égale afin de capter le lixiviat qui coule vers son bassin. Il n'y a aucun risque disent-ils de créer des failles nouvelles sous l'impact de l'explosion.

c. **Payer** pour le transport des matériaux comme la terre d'argile pour le fond des cellules, pour le transport du sable de recouvrement, qui ne sera jamais à proximité du site pour les 42 prochaines années. Le RMR va prendre ces matériaux où?

Ce qui faisait dire à la firme Génivar dans l'étude comparative des autres 44 sites p.3-4 (annexe 21):

« 2.2.4 Transport des matériaux d'emprunt

Le transport des matériaux d'emprunt a un impact sur les coûts d'enfouissement et sur les effets résultant d'une augmentation du camionnage. Plus les sources d'emprunt sont à proximité du site, plus les impacts (tant environnementaux qu'économiques) reliés au transport sont atténués »

d. **Payer** pour rendre l'électricité sur la montagne .Toujours plus facile de planter des poteaux dans le roc, c'est solide et plus cher mais ce n'est pas grave pour eux.

e. **Payer** pour l'entretien d'un barrage sur l'ancien lac d'aqueduc de la Municipalité d'Hébertville-Station pour compenser la destruction des milieux humides sur la montagne. Les

municipalités étant mal pris avec ces infrastructures qui coûtent très chers, la RMR vient de sauver ce petit village. Je ne sais pas s'ils sont au courant que l'eau passe à travers le béton²³.

f. **Payer** pour la post fermeture du LES de l'Ascension qui selon les chiffres de M. Guy Ouellet lors des audiences nous coûtent 72.00\$ par porte sur nos taxes jusqu'en 2017, du LET de l'Ascension ouvert pour 5 ans qui était l'alternative de dernières minutes imprévues par la RMR en attendant de trouver un autre site et qui a couté aux citoyens 7millions sur 15 millions investis je ne sais pas où?

Voici un Extrait d'une réunion du Comité de liaison du 13 janvier 2011(voir la note 13)

« Le maire Ouellet, de l'Ascension, répondra à cette question.

Les quinze millions de dollars investis n'ont pas seulement été investis dans le projet de LET. On y a seulement investi six ou sept millions, sans pouvoir prendre la décision de fermer le site de l'Ascension. C'est la population qui a pris la décision. »

La construction d'une 5 eme cellule, une de plus que les prévisions de départ et qui à ce jour (mai 2013) n'est pas encore commencé à remplir. Je cite un article du journal le Lac St-jean du 26 octobre 2012²⁴, pour vous démontrer la manipulation de l'information de ces dirigeants du RMR

« La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean poursuit *sans déroger de son plan de match.* On érige présentement la 5e et dernière cellule d'enfouissement sur le site de l'Ascension en prévision de sa fermeture définitive le 31 décembre 2013 »

« La construction de cette 5e cellule représente un contrat d'un peu moins d'un million \$ et les travaux sont réalisés par l'entreprise terrassements Jocelyn Fortin. Pour le recouvrement des cellules et la mise en place des capteurs de gaz, une autre somme de quelque 1,3 M \$ sera nécessaire. »

Le 24 aout 2011²⁵ ils annonçaient aussi la construction de la dernière cellule la numéro 4 selon un article du journal le Lac st-jean :

Sur le lieu d'enfouissement technique de l'Ascension (LET), on vient de compléter la mise en place de la *4e et dernière cellule d'enfouissement, tel que prévu* dans le cadre de l'opération du site jusqu'au 31 décembre 2013.

²³ Parce que les lacs, les barrages et le nouveau réservoir d'eau sont aussi mes voisins, le rang 8 et ses montagnes ce sont les destinations d'avenir pour les projets du maire.

²⁴ <http://www.lacstjean.com/Actualites/2012-10-26/article-3108162/La-5e-cellule-d%26rsquoenfouissement-viendra-clore-le-site-de-l%26rsquoAscension/1>

²⁵ <http://www.lacstjean.com/Societe/Environnement/2011-08-24/article-2723080/LET-de-l%26rsquoAscension%3A-on-met-en-place-la-4e-cellule-d%26rsquoenfouissement/1>

Se peut-il qu'avec leur dit expérience et leur dit compétence ils se trompent de une cellule sur 5 ans , dans une période où l'enfouissement des déchets doit supposément selon les normes du ministère être à la baisse. Qu'ils bâtissent une cellule au coût de 1 millions (plus un autre million pour d'autres détails) qui sera à peine remplie. Que faut-il penser d'un site de 42 ans et 13 cellules... une possibilité d'erreur de huit cellules de plus, à un coût de 2 millions par cellules cela égale bien un petit 16 millions de plus et je suis conservatrice.

La post fermeture du dépotoir de l'Ascension en décembre 2013, il faudra le payer pendant plusieurs années en plus de celui projeté pendant plus de 50 ans ...**les citoyens de la région eux vont payer, payer plus cher qu'au Saguenay²⁶, entre autre et les bénéfices que la RMR vont faire c'est dans nos poches qu'ils vont les prendre.**

Le journaliste du quotidien écrivait en novembre 2009 que « l'enfouissement : la facture n'a pas fini de grimper »²⁷

Il était visionnaire ou juste réaliste ce n'est qu'un début l'avenir en donnant l'accord à ce projet M. le ministre, M. le Commissaire ne fera qu'être pire en tous sens, environnementale et financier.

Quelle est votre position quant à l'autorisation ou non de ce projet

NON... Vous ne serez pas surpris que je le dise haut et fort .

Sur des montagnes ont bâtis des sanctuaires²⁸,

Sur des lots boisées publics ont y fait des parcs²⁹

et si on veut s'en départir on les vend à des particuliers qui seront très soucieux de l'améliorer ,de l'aménager et qui **comme nous** les voisins du sites vont profiter des avantages d'avoir un **coin de paradis** à proximité de leurs maisons, là où la paix, le calme est maître, là où la famille se réunit, là où la pratique des sports et loisirs en hiver (ski-raquette-randonnée-glissade-patin-bois de poêle-ski-doo) ,en été (la pêche-la marche-Vtt) ou en automne(la grosse et la petite chasse-marche en forêt avec les paysages merveilleux) sont toujours bénéfiques.

²⁶ En référence à M. Munger de Larouche qui a comparé ses taxes au lac et au Saguenay pendant les audiences

²⁷ <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/le-quotidien-du-jour/200911/26/01-925352-enfouissement-la-facture-na-pas-fini-de-grimper.php>

²⁸ L'oratoire St-Joseph Montréal, Monte Sant Angelo Italie, Machu Picchu Pérou

²⁹ Le parc de Rivière du moulin à Chicoutimi, le central parc New-York

Hébertville-Station et St-Bruno parc à déchets ou parc d'amusement quand on se dit le cœur d'une région³⁰ vaut mieux être un cœur vert qu'un cœur de lixiviat ou de rats.

La vie en forêt **c'est la vie**, c'est l'héritage de nos parents et quand un étranger vient avec ses chiffres, ses données, ses études briser cette harmonie **nous ne pouvons pas le tolérer** dans notre environnement. Le laisser faire à sa guise sans rien faire? **Non impossible, il ne faut pas connaître et aimer la forêt pour l'accepter.**

Il ne faut pas avoir de vision d'avenir et d'amour pour les générations futures pour leur laisser à gérer un dépotoir plutôt qu'une forêt.

En terminant je cite un homme qui a su défendre plus que l'environnement, il a été comme un phare qui éclairait bien les lecteurs³¹ :

« Amant de la nature depuis ma plus tendre enfance, chasseur et pêcheur, j'entrevois alors la possibilité d'aborder les problèmes de protection de l'environnement sous l'angle sociopolitique, et pas seulement sous l'angle trop étroit des sciences dites exactes. Cela permettait d'élargir le débat aux enjeux sociaux et politiques de chaque dossier en y intégrant les préoccupations des citoyens. »

Guylaine Lachance

St-Bruno.

³⁰ <http://www.ville.saint-bruno.qc.ca/?page=65>

³¹ <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/364823/un-adiieu-plutot-un-au-revoir>